

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 002-7031/19/BM**

#### **■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'investissement avec la Fondation du Camp des Milles MET 19/12199/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de réaliser la phase 3 des travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés entre la tuilerie et le wagon souvenir, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a attribué par délibération n°2016\_CT2\_241 du 12 octobre 2016 une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros (GU 2016\_00949) et a approuvé la convention afférente. Cette convention signée le 7 novembre 2016 prévoyait un délai de deux ans pour la réalisation de ces travaux, soit jusqu'au 7 novembre 2018.

Par délibération CSGE 004-4046/18/BM du 28 juin 2018, cette convention est prolongée d'un an à la date anniversaire de sa signature, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

A ce jour, la Fondation du Camp des Milles n'est pas en mesure de finaliser ces travaux dans les délais impartis pour des raisons d'autorisations d'urbanisme indépendantes de sa volonté.

Aussi, afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de régler les questions de sécurisation du site, il convient de prolonger de deux années supplémentaires les délais d'exécution des travaux par avenant n°2, soit jusqu'au 7 novembre 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016\_CT2\_241 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2016 approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement de 100 000 euros et la convention afférente ;
- La délibération CSGE004-4046/18/BM du Bureau de la Métropole du 28 juin approuvant l'avenant de prolongation d'un an soit jusqu'au 7 novembre 2019 ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de soutenir la Fondation du Camp des Milles pour la réalisation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés entre la tuilerie et le wagon souvenir.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n°2 prolongeant la durée de la convention d'investissement avec la Fondation du Camp des Milles signée le 7 novembre 2016, ci-annexé.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget État Spécial du Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement : opération budgétaire 4581162445, nature 4581, fonction 311, autorisation de programme DI445AP.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2019